

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

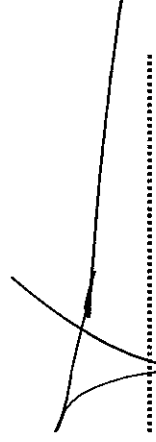
Les membres du conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2017 à 20 h 00 au 2815, avenue Royale, annonce qu'un avis de motion a été donné avec dépôt du projet de règlement n° 18-306 « Règlement modifiant le règlement 10-222 « Règlement concernant la rémunération des élus ».

Le projet de règlement sera adopté le 10 janvier 2018.

Le règlement sera adopté le 7 février 2018.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement à l'Hôtel de Ville sur les heures de bureau.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 17^e jour du mois de janvier deux mille dix-huit.

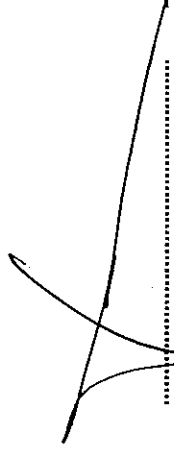


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 17^e jour du mois de janvier 2018, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce dix-septième jour du mois de janvier deux mille dix-huit.



.....
Jean-Francois Comeau, directeur général